



### Évaluations nationales de janvier

Le SE UNSA obtient (comme pour la première session d'octobre 2018) 5 H d'APC pour compenser le surplus de travail nécessaire au bon déroulement des évaluations de janvier 2019.

Informations supplémentaires :

- Livraison des livrets à partir du 7 janvier 2019. Les élèves auront un livret unique de 48 pages.
- M. Lavis rappelle qu'il n'utilisera jamais les évaluations pour classer les écoles. Cela détruirait l'intérêt des évaluations.



### Plan de formation (PAF départemental)

Le SE Unsa regrette que nous ne puissions obtenir que 2 formations par an alors que certaines formations ne sont pas complètes.

L'administration rappelle qu'il peut être pénalisant pour une école de voir des collègues partir plusieurs fois dans l'année en formation d'où la décision de limiter à 2 le nombre de formations accessibles. Toutefois, l'administration conçoit qu'il serait dommageable de perdre en ressource de formation et accepte de créer pour les prochaines périodes de formation une liste complémentaire.

Nous invitons les collègues à s'emparer de cette offre de formation, de plus en plus riche, car il reste chaque année des places et nous veillerons à ce que cette liste complémentaire permette effectivement l'obtention d'un plus grand nombre de formations et l'optimisation de l'offre.



### Passage à la Hors Classe

Le SE Unsa rappelle la nécessité de placer des groupes de travail bien en amont des CAPD afin de pouvoir anticiper les situations.

Du fait des contraintes de temps subies par l'administration (instructions ministérielles tardives), cela n'a pas pu être le cas pour le passage à la Hors classe en juin dernier.

Le groupe de travail s'étant tenu le matin même de la CAPD, les critères de départages des collègues promus à la Hors Classe n'ont pas pu être définis en amont.

Le SE Unsa fait remonter que certains collègues n'ont pas compris pourquoi ils n'ont pas pu accéder à la hors classe.

L'Inspecteur d'Académie explique qu'il appartient à l'administration d'expliquer ses décisions aux collègues et invite donc les collègues qui le souhaitent à prendre contact afin que ces décisions leur soient explicitées directement.

Par ailleurs, le Se-unsa a rappelé qu'il aurait été judicieux que les collègues qui ont eu un avis sans avoir de RDV de carrière, aient été informés par courrier ou aient pu le consulter dans des conditions correctes.

Nous demandons à ce que ces collègues puissent avoir accès librement à leur dossier et puissent comprendre l'avis obtenu.

Les services administratifs nous répondent que cela n'est pas possible. La DGRDH a été saisie mais a répondu négativement. Toutefois, ils feront remonter à nouveau le besoin justifié des collègues d'avoir un libre accès à leurs données personnelles. À suivre...

## Avancement à l'ancienneté

Dorénavant, nous changeons d'échelon à l'ancienneté en dehors des échelons 6, 8 et 9 qui peuvent bénéficier d'un boost. Ces changements d'échelon à l'ancienneté se feront automatiquement (en dehors des CAPD) à partir de janvier 2019.

Les collègues pourront ainsi compter sur un règlement plus rapide de leur augmentation de salaire.

## RDV de carrière et promotions

Le Se-Unsa a interrogé l'administration quant aux critères d'attribution des promotions pour les échelons 6, 8 et 9.

L'administration nous répond qu'un travail est actuellement effectué au niveau académique afin d'arriver à des critères objectifs.

Rien n'est arrêté actuellement.

Le se-unsa vérifiera que le quotas de promus s'approchera au plus près des 30%. L'administration précise qu'il n'y aura pas de quota par circonscription, mais un examen au cas par cas des besoins.

Nous serons présents aux CAPD et veillerons à l'équité de traitement de tous les collègues.



## Appel à projets dans les écoles

Le Se-Unsa constate que les projets proposés, aux écoles et aux classes s'accumulent en début d'année entre septembre et octobre, avec souvent des délais d'inscription très courts. Les collègues peuvent rencontrer des difficultés dans le choix de ces projets n'ayant pas une vision globale.

Nous regrettons cette organisation qui ne permet pas aux équipes de préparer sereinement leur année en amont et suggérons de recevoir en fin d'année scolaire ces projets.

L'inspection va réfléchir à la possibilité de créer une liste des projets incontournables qui serait accessible en juin.

---



## Mouvement départemental

Le Se-Unsa revient sur le groupe de travail qui s'est tenu le 11 décembre et pour lequel il a fallu redéfinir certains éléments afin de répondre à la circulaire nationale.

L'administration ainsi que les organisations syndicales souhaitent conserver la phase d'ajustement (deuxième mouvement) afin que les besoins du terrain soient le plus en adéquation avec les contraintes des collègues.

À la date de l'audience, les services n'avaient pas d'information supplémentaire sur cette possible deuxième phase de mouvement.

Lors du groupe de travail, l'administration a proposé la création de postes de TDEP supplémentaires afin de répondre à l'objectif de la circulaire nationale d'augmenter les nominations au mouvement définitif.

Le Se-unsa accueille cette possibilité avec satisfaction. Cela permettra ainsi à des collègues du mouvement provisoire d'entrer dans le mouvement définitif et d'accumuler des points de stabilité. Ces postes, affectés sur des décharges de direction principalement, permettent aussi d'assurer une stabilité dans les écoles.

Lors de l'audience, le SE a demandé à ce que les collègues affectés sur des postes TDEP soient assurés de cette stabilité sur les différentes quotités et qu'ils connaissent leur affectation avant la phase d'ajustement. L'administration veille déjà à cela et propose de préciser plus clairement dans la circulaire mouvement la définition de ces postes. À suivre ...

